



Saint Germain de la Grange Infos

sgdlg.fr



Janv.
2026

AU SOMMAIRE

Finances communales
Travaux de voirie
Protection du cadre de vie
Projet de logements sociaux
Deux artisans d'excellence
Animations de la commune, etc.

L'éditorial

Chères Saint-Germanoises, Chers Saint-Germanois,

En ce mois de janvier 2026, le temps est venu de vous adresser, au nom de l'ensemble du Conseil municipal et de tout le Personnel communal, des vœux chaleureux, de santé et de bonheur, partagés avec vos proches et tous les êtres qui vous sont chers.

Depuis le 1^{er} septembre 2025, nous sommes entrés dans une période préélectorale, non pas pour l'une des nombreuses échéances nationales programmées, qui pourraient survenir à tout moment, mais pour celle des élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars prochains.

Durant cette période, le code électoral encadre la liberté d'expression du Maire et des élus en place. Cependant, ces restrictions n'interdisent pas l'information des habitants pour traiter des affaires courantes de leur collectivité, par les supports de communication de la commune, dans leur forme et leur fréquence habituelles. Les sujets se limiteront aux principales évolutions factuelles des dossiers d'actualité de la commune.

Ce numéro vous propose aussi une rétrospective des très nombreuses animations qui ont pu se dérouler dans notre village, tout au long de l'année 2025. Vous le verrez, le tissu associatif, composé de bénévoles uniquement, est riche en événements, en diversité et en qualité. Leur engagement nourrit l'attention portée les uns aux autres par des rencontres, des moments inattendus qui réconfortent.

Ce sont ces plaisirs simples de partage et de fraternité, qui créent des liens et redonnent confiance.

C'est sur cette note positive que je souhaite, à toutes et à tous, une très belle année 2026.

Bertrand Hauet

Maire
1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines



Couverture : Zone de rencontre de la rue des cent Arpents. Une réalisation commune de Saint-Germain de la Grange et Neauphle le Chateau.

Bulletin municipal Janvier 2026

Directeur de la Publication :
Bertrand HAUET

Impression :
Groupe Exprim

1 rue de la Mairie
78640 Saint-Germain de la Grange
Tél. : 01 34 91 02 10
Courriel :
mairie@sgdlg.fr

En mairie Ouverture au public

Lundi et mercredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardi
de 9h à 12h
Vendredi
de 13h30 à 17h30

Plus d'informations



SaintGermaindelagrangeOfficiel
sgdlg.fr

L'Actualité de la commune

► Les finances

Le 3 avril dernier, le Conseil municipal s'est réuni pour valider l'exécution budgétaire 2024 et voter le budget communal 2025 à l'unanimité.

Rassurez-vous, au menu il n'y a pas de déficit communal au dessert, ni de plat de résistance assaisonné à l'impôt supplémentaire, malgré un Projet de Loi des Finances Publiques qui nous a encore assaillonnés de coûteuses nouveautés.

En bref, ce qu'il faut retenir, pour la commune :

L'ATERRISSAGE BUDGÉTAIRE 2024

L'année se termine avec un excédent global de 2 748 755.66 € décomposé en :

- Un excédent de fonctionnement : 713 514.75 €
- Un excédent d'investissement : 2 035 240.91 €

Depuis quelques années, avec la conjoncture défavorable, notre épargne de gestion brute ne cesse de dégringoler, de -18,3 % en 2024 par rapport à 2023, après déjà avoir baissé de 22 % par rapport à l'exercice 2022.

Nos dépenses d'investissements de 2024 ont été d'environ 700 k€, qui ont nécessité 350 k€ d'apports en fonds propres, soit le montant de notre épargne brute de gestion.

Aucun nouvel emprunt cette année, et notre dette continue de se résorber. Elle est d'environ 140 €/habitant de capital restant dû, et sera complètement éteinte en 2032.

« Dépenses de fonctionnement, dépenses d'investissement, recettes des produits et services, impôts et taxes, dotations diverses, prélèvements obligatoires et injonctions contradictoires, sont les principaux ingrédients à notre disposition pour élaborer la délicieuse recette de cuisine annuelle du budget communal. »

LE BUDGET 2025

La bonne nouvelle :

Le budget a été voté sans aucune augmentation des taux communaux des impôts.

Les moins bonnes :

- Les dotations de l'État aux collectivités sont de plus en plus moribondes,
- Les prélèvements de péréquation avec les autres communes continuent d'augmenter,
- L'explosion des charges sociales nous est imposée pour financer les cotisations retraites de la fonction publique.

Et parmi les nouveautés de l'année :

- La commune a été sélectionnée pour mettre la main à la poche pour payer le DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes Fiscales des Collectivités territoriales), un dispositif de contribution au redressement de la dette de l'État...
- Et enfin, c'est notre première pénalité pour déficit de logements sociaux (47 k€ tout de même !).

Malgré tout cela, le budget de fonctionnement est voté à l'équilibre et un budget d'investissement agressif est maintenu.

Pour plus de détails, la note de synthèse jointe aux délibérations budgétaires est consultable sur le site internet de la commune.

LE BUDGET 2026

Le budget 2026 est en préparation. Il sera bien entendu soumis au vote du prochain Conseil municipal, après les élections des 15 et 22 mars.

Aménagement et préservation de l'espace public

► Travaux de voirie

Programme triennal

En décembre 2024, malgré la suspension des subventions départementales dans le cadre du triennal voirie, le programme d'enfouissement et de réfection de nos rues a été maintenu.

L'année 2025 a donc été marquée par la réalisation de ces travaux :

- rue de la Mairie,
- place Mainguet,
- rue des Meulantais,
- rue des Maisons brûlées.

Afin de ne pas perturber le transport scolaire, les plus gros travaux devaient se dérouler durant l'été. Une contrainte importante très difficile à gérer en période de vacances. Ce fut chose faite, la circulation des bus a pu reprendre en temps et heure à la rentrée de septembre.

L'objectif de ces travaux :

- l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication,
- l'effacement de tous les câbles aériens, (même si ce n'est pas encore terminé),
- le changement de l'éclairage public (passage à un éclairage led, plus économique),
- la création d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales, enterré et fiabilisé jusqu'à la mare pour résoudre des problèmes de réversement vers le réseau des eaux usées, et anticiper les problèmes de ruissellements en cas de forte pluie.

Bien entendu, la chaussée a été totalement refaite. Les trottoirs et la signalisation seront la dernière étape.

À cette occasion, la mare a été curée et réaménagée (enrochement, installation d'une barrière de sécurité).

La place Mainguet, qui accueille le monument aux morts, a été également réaménagée, et le monument lui-même a été bénévolement et gracieusement nettoyé par un riverain. La commune le remercie sincèrement de cette initiative.



Rue de la Mairie



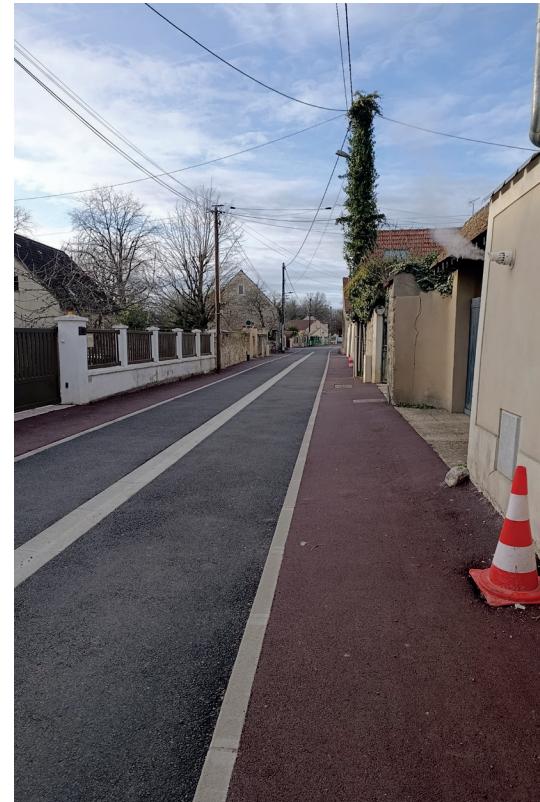
Réaménagement de la place Mainguet



Rue des Maisons brûlées



Curage et réaménagement de la mare



Rue des Cent arpents

Mise en sécurité de la rue des Cent arpents

En parallèle des travaux du triennal voirie (voir ci-contre), spécifique à Saint-Germain de la Grange, une discussion était engagée avec la commune de Neauphle le Château afin de trouver une solution pour sécuriser la rue des cent arpents.

Bien que nos deux communes soient administrativement séparées par cette rue, elles partagent beaucoup de valeurs communes, et surtout un long historique de villes amies.

Les deux municipalités se sont entendues pour élaborer une solution techniquement réalisable et être en mesure de dégager des budgets simultanément, afin de traiter le secteur allant du carrefour de la place du Tertre à Neauphle le Château jusqu'à la rue Traversière à Saint-Germain de la Grange. Ce sont 200m linéaires qui ont été repensés pour sécuriser la circulation et apaiser la cohabitation entre les véhicules à moteur, les piétons et autres utilisateurs, et conjointement enfouir les réseaux (électricité, télécommunication et fibre, ainsi que l'éclairage public).

Le chantier a été plus complexe que prévu. Aux premiers coups de pioche, il s'est avéré nécessaire de modifier le réseau gaz existant et l'accès à une canalisation principale d'adduction du réseau d'eau. Ces modifications étaient indispensables pour créer un nouveau réseau de récupération des eaux pluviales.

Une réunion publique s'est tenue le 21 mars en présence des riverains concernés pour leur présenter le projet, et leur en expliquer le déroulement prévisible. Le chantier a démarré pendant l'été, car là encore il fallait que les travaux qui imposent

une fermeture totale et continue de la rue, ne viennent pas perturber les transports scolaires.

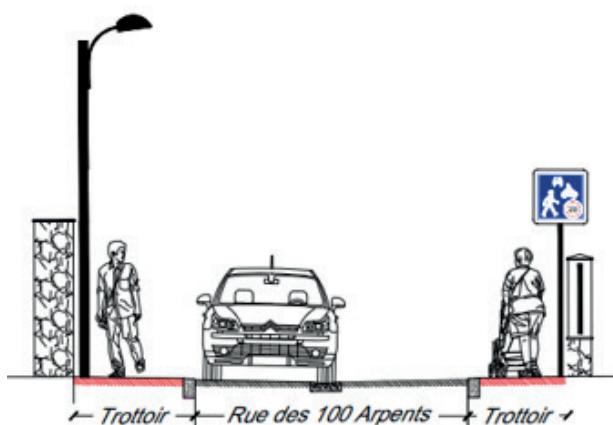
Malgré quelques déconvenues et quelques sueurs froides, l'objectif a été atteint. Les bus scolaires ont pu circuler dès la rentrée et utiliser les arrêts réaménagés pour se conformer aux normes PMR.

Les procédures obligatoires de validation par les concessionnaires sont en cours. Nous espérons une fin de travaux et la réception complète de tous les ouvrages, dans les semaines à venir.

Les règles de circulation dans cette rue :

La rue est étroite, il n'est pas possible de pousser les murs sur les côtés pour installer simultanément des trottoirs classiques, assurer l'écoulement des eaux pluviales et conserver un double sens.

La solution retenue est celle d'une « zone de rencontre », traversée par



un plateau surélevé, dans laquelle tout stationnement est interdit.

Cette solution est applicable sur le sol et dans le droit français depuis le décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 qui réglemente cet aménagement.



Qu'est-ce qu'une zone de rencontre ?

C'est une zone limitée, affectée à la circulation de tous les usagers, dans laquelle les piétons et autres moyens de circulation douce sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner.

Les limites de la zone sont signalées à chaque entrée.

L'essentiel à retenir sur la zone de rencontre :

- tous les véhicules peuvent y circuler (voiture, vélo, bus...), mais les piétons bénéficient de la priorité sur tous les véhicules,



- la vitesse des véhicules motorisés y est limitée à 20 km/h,
- lorsque l'espace de croisement n'est pas suffisant, les véhicules peuvent se déporter sur le côté, à la seule condition que l'espace soit totalement dégagé,
- le stationnement et l'arrêt des véhicules motorisés ne sont possibles que sur des espaces aménagés. En absence de ces aménagements, ils sont strictement interdits.

L'Actualité de la commune

► Projet de logements sociaux

Le Tribunal Administratif a statué, le Conseil d'Etat a été saisi...

Le 21 août dernier, la Commune a reçu le jugement du Tribunal Administratif de Versailles, suite aux requêtes contre le permis du projet de logements sociaux, route de Plaisir.

Avant de statuer, le Tribunal Administratif avait demandé quelques évolutions du projet, qui ont été satisfaites dans le cadre d'un permis modificatif.

Après examen du dossier, les requêtes en annulation ont donc toutes été rejetées et le projet validé par le Tribunal Administratif de Versailles.

Néanmoins, à l'issue du délai de recours de deux mois qui a suivi, les requérants ont saisi le Conseil d'Etat, à l'encontre du jugement rendu.

Ce premier programme permettait de lever une partie des pénalités financières auxquelles la commune est désormais assujettie (pour mémoire une pénalité de 47 k€ a déjà été prélevée sur le budget communal pour l'année 2025). Le projet retardé va générer des pénalités supplémentaires pour les années à venir.

Les élus ne remettent pas en question la nécessité de contribuer à une démarche d'offre de logements accessibles répondant à un besoin. Cependant, ils ne sont pas convaincus qu'une démarche brutale et aveugle qui impose 25 % de logements sociaux à Saint-Germain de la Grange, soit une réponse adaptée aux réalités du terrain et aux attentes des futurs bénéficiaires.

Même si une extrême pénurie de logements sociaux en Île-de-France est mise en avant par les pouvoirs publics, le pourcentage imposé par cette loi SRU n'est pas adapté à une commune de notre taille. C'est pourquoi, compte tenu de l'engagement significatif que constitue déjà le projet actuel de 52 logements, nous avons considéré qu'il était légitime de solliciter une demande d'exemption dérogatoire à la loi SRU (réduction de l'obligation des 25 %). Un dossier argumenté a été soumis au Préfet le 21 août dernier (Voir ci-contre).

Malgré un argumentaire qui nous semblait pertinent pour cette demande, le 4 décembre dernier, le Préfet a rejeté toute possibilité d'exemption pour notre commune.

Plus d'informations : dossier présenté en réunion publique sur le site internet de la commune, bulletin municipal, flash info.



Démarche en vue d'une exemption dérogatoire à la loi SRU

Même si les chances d'aboutir étaient minces, le Conseil municipal a décidé de saisir le Préfet par un courrier accompagné d'un dossier motivé.

Extraits des arguments exposés :

- « 1. Une aberration administrative de l'obligation SRU dans un espace rural péri-urbain stabilisé.
- 2. Un contexte intercommunal défavorable, en l'absence d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), dont l'initiative revient à l'échelon intercommunal.
- 3. Un territoire communal sans commerces ni services, et une offre de transport public quasi inexistante ou inadaptée.
- 4. Une inadéquation entre l'application d'une loi et la réalité des besoins locaux.
- 5. Des injonctions contradictoires imposées par l'Etat... »

Et de conclure :

« Malgré ces difficultés, la Municipalité s'est engagée dans la réalisation d'une soixantaine de logements sociaux, mais n'a quasiment plus aucune possibilité nouvelle à l'avenir.

Cet effort représente déjà une contribution significative qui, à ce stade, semble adaptée à l'échelle communale en termes de volumétrie. Les élus assument ces projets en cours, même s'ils ne sont légitimement pas compris par tous. En revanche, imposer une cible à 25 %, conduisant à près de 250 nouveaux logements à terme, est en totale discordance avec les besoins réels du territoire ainsi que les besoins des futurs résidents. »

Une fois de plus, l'Etat et les différentes strates du mille-feuille administratif français se déchargent sur les communes d'un problème qui n'a probablement pas été suffisamment anticipé, et qu'ils tentent de résoudre sur le dos de certaines communes.

► Intercommunalité

Demande de retrait de la structure actuelle

Début 2025, notre intercommunalité « Cœur d'Yvelines » fêtait sa 20^e année d'existence.

1^{er} janvier 2005, une intercommunalité visionnaire et dynamique

Dès le 1^{er} janvier 2005, 6 communes, puis rapidement 7, ont été visionnaires en s'engageant dans une aventure intercommunale, avec 10 ans d'avance par rapport à l'obligation faite à toutes les communes de France. Une initiative qui a été concrétisée par des élus dont l'objectif était de mutualiser des moyens et des services par un effet d'échelle et répondre aux enjeux du futur, sans créer d'impôt supplémentaire pour les habitants.

Pour amorcer et faire vivre cet objectif, il n'y avait d'autres choix que de créer de la richesse locale par la mutualisation et la croissance du développement économique sur le territoire (comme par exemple l'extension de la zone d'activités à Saint-Germain de la Grange). Des projets ont rapidement émergé de cette alliance forte et solidaire : construction d'une déchetterie intercommunale à Villiers Saint-Frédéric, réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage à Beynes (qui juridiquement devrait assurer une protection supplémentaire contre les installations illicites), création d'un service instructeur commun pour l'urbanisme, prise en compte de la petite enfance avec mise en commun du capacitaire de 2 crèches, et même anticipation de la désertification médicale avec une maison médicale à Neauphle le Château. Tout ceci a été réalisé en partant de 0, y compris dans les caisses, mais dans une dynamique volontaire, solidaire et créative, portée par les élus de ces communes voisines.

2014, extension du périmètre de 7 à 31 communes, délitement progressif des services

En 2014, suite à l'obligation faite à toutes les communes de France de rejoindre une structure intercommunale, le périmètre a été élargi de 7 à 31 communes.

À 31, l'esprit de solidarité et la cohérence d'un bassin de vie partagé ne sont plus là. Les services mis en place se délitent petit à petit (petite enfance par exemple). Malgré les demandes répétées des communes concernées, il n'a pas été possible de lancer un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale, un document de planification stratégique opposable juridiquement, donc utile, voire indispensable pour limiter l'effet des injonctions contradictoires imposées

aux communes assujetties à la loi SRU). Nous sommes passés d'une structure dynamique et visionnaire à une structure passive. L'enjeu est la maîtrise de l'aménagement de notre territoire et le développement des services à nos habitants. Il n'y a plus de temps à perdre, le monde qui nous entoure ne nous attend pas.

Début 2025, démarche pour engager un retour au périmètre initial

Face à ce constat, les 6 plus grosses communes qui constituaient l'intercommunalité avant le regroupement de 2014 (Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle le Château, Saint-Germain de la Grange, Thiverval-Grignon et Villiers Saint-Frédéric) ont toutes, durant le 1^{er} trimestre 2025, par délibérations motivées, émis le souhait de se retirer de la Communauté de Communes actuelle pour revenir au périmètre initial de Cœur d'Yvelines. Il est notre bassin de vie.



Ses élus partagent la même vision d'une intercommunalité d'action, de solidarité, d'écoute et de transparence, qui a déjà fait ses preuves.

La démarche est engagée. Le Préfet a été saisi de la demande. Le montage du dossier de scission a débuté. Il contiendra une étude d'incidences, bien évidemment soumise aux élus concernés, qui pourront ensuite délibérer pour demander que la scission soit accordée pour le 1^{er} janvier 2027.

Vous serez tenus informés de cette démarche au fur et à mesure.

Aménagement et préservation de l'espace public

► Élargir les actions communales en faveur de la protection du cadre de vie

Sur 523 hectares de surface, Saint-Germain de la Grange compte près de 420 hectares d'espaces naturels et agricoles. Cela représente un patrimoine de richesse naturelle qui nécessite beaucoup d'attention pour être préservé.

Quoi de neuf sur le sujet ?

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la commune a rejoint l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles

Cette association regroupe de nombreux acteurs (élus, agriculteurs, associations, entreprises, artisans et citoyens) autour d'un projet commun de protection et de valorisation du patrimoine naturel et agricole local.

Grâce à l'APPVPA, des actions concrètes peuvent voir le jour pour faire cohabiter sur son périmètre le monde économique de l'agriculture (50 % de terres agricoles), les zones forestières (25 % du territoire) avec les 200 000 habitants qui vivent sur les 25 % de zones urbaines.

Les préoccupations de cette association rejoignent les orientations du PADD (Programme d'Aménagement et de Développement Durable) du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Saint-Germain de la Grange.

Il n'en fallait pas plus pour décider d'adhérer, afin de partager des actions et engagements communs :

- un soutien sans équivoque au projet d'intérêt général pour l'avenir de Grignon,
- des projets ou des participations à projets de recherche et développement (R&D) dans le domaine de l'agriculture et de la protection de l'environnement (par ex. sur des sujets comme l'utilisation et la préservation des ressources en eau du territoire),
- un soutien aux producteurs locaux, à l'AMAP Plaine de goûts, notamment lors de l'organisation du premier marché de producteurs locaux à Saint-Germain de la Grange.



Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets



Succès du premier marché fermier le samedi 4 octobre 2025

Notre premier marché de producteurs locaux s'est déroulé au cœur du village le 4 octobre dernier. La Commune s'est battue pour l'installation d'activités maraîchères bio sur son territoire. Les habitants et les associations locales ont pris le relais pour les faire vivre. Cette nouvelle initiative s'inscrit dans la continuité de la vision

partagée de la commune et de ses habitants. Le succès fut au rendez-vous. Visiteurs, producteurs et artisans ont largement apprécié l'évènement. De nouvelles éditions pourraient voir le jour à des fréquences qui restent à définir. Que le partenariat, commune associations, qui porte le projet à bout de bras soit remercié.

Développement économique sur le territoire

► Pavy II Deux artisans d'excellence récompensés



Le 10 mars dernier, deux artisans de Saint-Germain de la Grange ont été récompensés de la Médaille de l'Excellence Artisanale de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Île-de-France.

Trois mois plus tard, ils se voyaient également décerner le label Artisan du Tourisme des Yvelines.

Ces récompenses s'appuient sur l'engagement en faveur de l'apprentissage, l'investissement dans la vie locale et le savoir-faire dont ils font preuve dans l'exercice de leur métier au sein de la commune. Leurs œuvres contribuent au rayonnement et au développement économique du territoire francilien et tout particulièrement yvelinois.

Animés d'une même passion, Frédéric Moulins et Corinne Saudemont partagent le même atelier dans la zone d'activités PAVY II.



Cérémonie à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat IDF, en présence du maire de Saint-Germain de la Grange.

La Sellerie SFM

Parmi les premiers arrivés dans la zone d'activités, Frédéric Moulins, fondateur et dirigeant, est spécialisé dans la sellerie sur mesure pour l'automobile, la moto, le nautisme, l'aéronautique et le secteur médical.



L'Atelier de Montsau

Corinne Saudemont, fondatrice et dirigeante, est diplômée de l'École Boulle et des Ateliers Grégoire Ferrandi. Son expertise et sa passion pour les métiers d'art se traduisent dans la qualité et l'authenticité des pièces qu'elle restaure ou crée.

Soucieuse du détail et guidée par l'exigence de la matière, elle œuvre avec rigueur et sensibilité pour sublimer chaque projet, en harmonie avec l'histoire et la fonction de l'objet.

Spécialisée dans la réfection de sièges de style ou contemporains, elle propose également la confection sur mesure de rideaux, stores bateaux,

Avec un savoir-faire technique et une sensibilité pour le design et le confort issus de plusieurs décennies d'expérience, il se distingue par son exigence de qualité, la maîtrise des matériaux et une grande précision dans les finitions. Chaque projet, qu'il s'agisse de rénovation ou de création, reflète un engagement fort envers l'artisanat haut de gamme.

coussins, la pose de tentures murales, ainsi que des travaux de sellerie pour l'automobile et la moto.



Où les trouver ?

ZA Pavy II - 24 rue du Bois Malhais
Ouverture du lundi au vendredi

L'Atelier de Montsau

Tél : 06 82 20 85 47

La Sellerie SFM

Tél : 06 80 81 99 50

L'Actualité culturelle, socioculturelle et sportive

► L'année associative 2025

1^{er} février

Soirée Tapas concert organisée par La Grange animée : un voyage des saveurs et des sens, dans une ambiance musicale Indie Pop envoûtante.



15 mars

« Archéologie en Terre Connue ».

Près de 300 personnes ont participé à cette journée riche en animations, rencontres et découvertes proposée par la Grange animée !



17 et 18 mai

Week-end médiéval, concocté par Idée collège. Un plongeon dans un monde de bravoure et d'authenticité, au cœur de l'époque médiévale, avec une troupe de reconstitution historique.



24 mai

L'association folklorique portugaise Alegria de Minho a offert une magnifique démonstration de danse et de joie lors de la **soirée portugaise** orchestrée par les Grands'Joie.



25 mai

La 5^e édition de **La Germanoise**, course pour adultes et enfants, organisée par La Grange animée, réunissait les sportifs en cœur et sur les sentiers du village !



21 juin

Sous le hangar communal, on commençait en musique, à partir de 19h30, avec Les Grands'Joie pour une soirée **Les voix de l'été** : Karaoké, blind test, DJ. Vitagym et Sport Nature a proposé un échauffement sur fond de Zumba.



22 juin

Dimanche, on pouvait chiner lors du **vide-greniers**, organisé par l'AFAC, dans la cour de l'école et la rue de la mairie.



Tandis qu'à l'occasion du **forum**, les associations de la commune présentaient leurs activités sous le préau de l'école élémentaire.



Puis, direction la ferme des Cent Arpents, pour le **concert en plein air** de l'ensemble vocal Viva voices.



28 juin

Venu d'Allemagne, un rallye de **voitures anciennes** de prestige a fait halte sur la place de la mairie.



À l'appel de l'AFAC, les collectionneurs locaux étaient invités à exposer leurs véhicules pour l'occasion !

En soirée, la **Fête de la Musique** imaginée par La Grange animée, avec le concours de l'AFAC, a résonné au cœur du village. Les ateliers percussions ont donné le rythme, suivis de la scène ouverte. L'ambiance était d'ores et déjà montée avant d'accueillir quatre groupes.



30 août

Cette année, une **fête du village** malheureusement tronquée ! Les conditions météorologiques ont eu raison des attractions de l'après-midi.

Néanmoins, l'AFAC a maintenu la soirée concert avec un groupe de musique celtique, précédée du traditionnel apéritif de la mairie. Ce n'est que partie remise ! La fête n'en sera que plus belle en 2026.



13 septembre

Pique-nique pétanque, une prolongation des vacances d'été offerte par les Grands'Joie, à la ferme des cent Arpents. Un beau tournoi de pétanque, dans le fair-play et une ambiance formidable.



4 octobre

Belle affluence pour le **premier marché fermier**, initié par l'AMAP Plaine de goûts, avec le concours de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et l'appui logistique de l'AFAC. Un événement unique pour valoriser notre terroir, renouer avec nos racines agricoles et promouvoir les circuits courts.



29 octobre

Premières séances de **l'heure du conte** à la bibliothèque.



31 octobre

Une ambiance monstrueusement conviviale pour une **soirée Halloween** mémorable et spectaculaire, mitonnée par les Grands'Joie.



15 novembre

Malgré la pluie, « **À fond les Ondes** », a réuni un large public, des curieux aux passionnés, pour une exploration de l'univers des communications.



6 décembre

Noël est sur la place.

Les Grands'Joie avaient donné rendez-vous aux enfants pour rencontrer le Père Noël et déguster quelques gourmandises.



14 décembre

4^e édition du tournoi Mario Kart de La Grange animée ! Une belle affluence, une super ambiance et une organisation largement saluée. Grâce à la générosité des participants, 307,50 € ont pu être reversés à l'AFM-TELETHON !



19 décembre

L'Atelier foie gras & confection de cadeaux de Noël. Une soirée chaleureuse et gourmande, concoctée par les Grands'Joie, placée sous le signe du partage et de la créativité.

L'Actualité culturelle, socioculturelle et sportive

Journée à Provins et galette pour les bénéficiaires du CCAS



Jeudi 18 décembre, le CCAS conviait les Saint-Germanois de plus de 60 ans à une journée à Provins.

Un mois plus tard, ils étaient accueillis, salle Jules Gohard, pour un goûter/galette et ont pu apprécier les chants préparés à leur intention par les enfants de l'accueil de loisirs du mercredi.

Une distribution de paniers à l'abri !

L'AMAP Plaine de Goûts assure dorénavant ses distributions de paniers aux Amapiens sous le hangar communal, chaque vendredi soir.

Depuis sa création, cet espace accueille de plus en plus de manifestations communales de plein air.



...Nouveauté

Les mercredis pour les petits, c'est bouger en s'amusant !

Le mercredi après-midi, c'est le moment idéal pour que vos enfants dépensent leur énergie, développent leur motricité, et découvrent le plaisir de l'activité physique dans un cadre ludique et bienveillant !

Les nouveaux cours proposés par Vitagym et Sport nature sont animés par Valérie et se déroulent dans les salles Mimosa et Pep's du Centre Elie Ferrier.

BabyGym - 3 à 4 ans - de 16h -17h

Un moment joyeux et plein de découvertes, où les tout-petits explorent leur corps et leur environnement à travers des jeux, des parcours et des mouvements adaptés à leur âge.

Motricité, coordination, et confiance en soi au programme !



Multi Sport - 5 à 7 ans - de 17h - 18h

Une initiation sportive variée : athlétisme, jeux collectifs, motricité fine et globale ... Les enfants expérimentent plusieurs disciplines tout en s'amusant, dans un esprit d'entraide et de fair-play.



Renseignements : vitagym-sportnature.com
ou Tel. 06 29 69 90 73

L'agenda du 1^{er} semestre 2026

► Février

- 6** Loto
Salle Jules Gohard
Caisse des écoles
- 14** Soirée bourguignonne
à 19h
Salle Jules Gohard
La Grange animée
- 15** Atelier mosaïque collective
de 14h30 à 18h30
Centre Élie Ferrier
Les Grands'Joie

Calendrier prévisionnel des animations, programmées à ce jour, sur la commune.

Il est donc susceptible d'évoluer.
Contactez les associations organisatrices pour avoir confirmation des dates, horaires et programmes.

sgdlg.fr

► Mai

- 24** Course pédestre
à travers le village
La Grange animée

► Juin

- 14** Portes ouvertes Idée Collège
Centre Elie Ferrier
- 14 & 15** Stage de chant
Salle Jules Gohard
Compagnie L'aube du soir
- 28** La « Boom » de l'école
Salle Jules Gohard
Caisse des écoles
- 29** Atelier créatif, hôtel à insectes
Centre Elie Ferrier
La Grange animée

- 6** Les ferias
Cour Elie Ferrier
Les Grands'Joie
- 13** Matinée revitalisante
Hangar communal
La Grange animée
- 13** Fête de l'AMAP
Hangar communal
En soirée
- 20** Fête de la musique
Hangar communal
La Grange animée
- 23** Répar café
Salle 6 de l'école élémentaire

► Avril

- 6** Animation Pâques
Terrain des sports
Les Grands Joie
- 11** Journée Climat,
Salle Jules Gohard
Partenariat AMAP et la Grange animée

► Août

- 29** Fête du village
AFAC

L'agenda 2026 des sorties du Club de l'Âge d'or est à retrouver sur le site internet de la commune.

Informations pratiques

Élections municipales Inscrivez-vous sur les listes électorales



Comment savoir si vous êtes déjà inscrit ?

Pour savoir si vous êtes inscrit sur les listes électorales, consultez le site internet service-public.fr, rubrique particuliers puis vos droits.

Comment s'inscrire ?

Pour voter, inscrivez-vous sur les listes électorales **en ligne avant le 4 février** ou **en mairie avant le 6 février**.

En ligne : service-public.fr, rubrique particuliers puis vos droits.

En mairie : aux horaires d'ouverture

Pièces justificatives à fournir :

- . pièce d'identité valide
- . justificatif de domicile de moins de 3 mois ou justificatif d'impôts locaux

Pour les jeunes, si vous avez effectué votre recensement citoyen à 16 ans sur la commune, vous êtes automatiquement inscrit sur les listes à vos 18 ans.

Les nouveaux inscrits recevront leur carte électorale par courrier, avant le premier tour de scrutin.

GUIDE SENIORS

AIDES, MOBILITÉ, HABITAT

Toutes les infos et les liens utiles au quotidien des seniors



Guide Seniors

Le Département des Yvelines met à disposition le Guide Seniors de l'autonomie, un outil simple et pratique pour informer les seniors, les aidants et les professionnels.

Ce guide numérique rassemble l'ensemble des dispositifs et services proposés par le Département :

- Aides à domicile
- Solutions d'habitat adaptées
- Mobilités
- Aides financières

Retrait du conteneur éco-textile, les dépôts sauvages continuent !

La collecte et la maintenance du conteneur à vêtements situé rue de Saint-Germain n'étant pas réalisées régulièrement et le conteneur lui-même n'étant pas sécurisé pour empêcher son ouverture, la commune a demandé son retrait.

Malgré cette disposition, les dépôts sauvages perdurent.

Lorsque des déchets identifiés sont déposés de façon illégale sur le territoire de la commune, celle-ci dépose une plainte à la gendarmerie. N'hésitez pas à nous signaler tout dépôt sauvage, sans pour autant déplacer l'objet qui ne serait alors plus accepté en tant que preuve par les autorités.



Carnet

01 30 836 836

ALLÔ SOLIDARITÉS

Renseignements sur vos droits,
accompagnement social,
insertion, logement et enfance



01 30 836 100

ALLÔ PMI

Suivi des femmes enceintes et enfants de
moins de 6 ans



0 801 801 100

ALLÔ AUTONOMIE

Informations pour toutes
les démarches liées à la dépendance
des personnes âgées et / ou en situation
de handicap



01 30 836 121

ALLÔ CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE

Informations sur la contraception,
dépistage et traitement des IST*,
interruption ou poursuite
de grossesse...



* Infection sexuellement transmissible

Pour en savoir plus :



Yvelines
Le Département

Félicitations aux heureux parents de

Énora KRIEF DUCHÈNE née le 07 juillet 2025

Lucas PEIXOTO né le 08 août 2025

Ilyan EL KHOUMSI né le 14 août 2025

Fleur COVIDAT née le 30 septembre 2025

Ils se sont unis

Solène ROHOU et Paul ROUSSEAU le 12 avril 2025

Stéphanie CHOTARD et Sylvain ROUSTAN le 19 juillet 2025

Angélique CLÉMENT et Sébastien ROBERT le 18 octobre 2025

Sincères condoléances aux familles de

Ghislaine FERRI épouse VERDIER décédée le 16 novembre 2024

Jean-Claude FRÉSON décédé le 07 janvier 2025

Pierre BRABEC décédé le 09 janvier 2025

Anna Maria FRANCISCO décédée le 22 mai 2025

Michèle NOIROT décédée le 26 mai 2025

Geneviève BOSSARD décédée le 11 juillet 2025

Annick LACROIX décédée le 13 septembre 2025

Eveline ELOIRE épouse BARRAL décédée le 27 septembre 2025

Jean-Marie DELMAS décédé le 05 décembre 2025

Jacques BOMMIER décédé le 27 décembre 2025

EXPRESSION DE L'OPPOSITION

“Dynamisons Ensemble Saint Germain de la Grange”

(texte publié tel que reçu)

Chères saint germanoises et Chers saint germanois,
Nous voilà au terme de notre mandat. A trois mois des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, la fin de mandat de notre liste s'annonce riche d'enseignements, mais d'interrogations.

Depuis 2020, notre équipe minoritaire (et non d'une implacable opposition) a assumé son rôle avec exigence et responsabilité ; elle a porté des valeurs de transparence. Nous avons maintenu les engagements que nous avions pris envers nos électeurs.

Le début de notre mandat a été délicat ! Nous avions peu de crédibilité. Les commissions peu présentes, nous n'étions pas invités aux réunions préparatoires aux conseils municipaux. Mais depuis 3 ans, à la faveur de notre assiduité, de nos convictions, de notre respect des uns et des autres, de l'intérêt général que nous portons pour notre village et un dialogue constructif, nous avons été invités à participer aux réunions préparatoires ou nous avons pu « exprimer » nos avis.

Il y a quelques semaines, nous avons été sollicités pour intégrer la liste majoritaire qui se représente aux prochaines élections. Nous avons été écoutés. Cependant mon souhait était que les

trois conseillers minoritaires y aillent ensemble. L'un de nous n'a pas souhaité poursuivre son action. C'est pour cela que je n'ai pas répondu favorablement à intégrer la liste.

Malgré tout, à ce jour, cela ne m'empêche pas de réfléchir à continuer à vous représenter pour faire entendre votre voix. Il me semble que la démocratie est importante même au sein de notre petit village « gaulois ».

La campagne électorale se profile.

Pour être sincère avec vous, j'écoute les habitants, j'analyse les besoins. Si j'estime que mon projet peut apporter quelque chose de nouveau, j'aurai une décision à prendre.

Mon engagement, mes idées, dépendront de ma capacité à fédérer. Une chose est sûre mes prises de position continueront à alimenter le débat local, que je décide ou non de représenter les habitants de Saint Germain de la Grange.

Une seule certitude, les prochains mois s'annoncent décisif pour l'avenir de la commune.



Valérie POULAIN

**L'équipe municipale
vous souhaite
une belle année 2026**

